

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

**DCM n°19/2024**

**Séance Ordinaire du 06 mai 2024**

**Nombre de membres**

En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le six mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

**Secrétaire de séance** : SCHMITT Henri

**Présents** : DARIO Alain, BROUSSEAU Sylvie, BRUNET François, CRUANAS Pauline, DURAND Christophe, FONT Marie, GHIRELLO Jean-Louis, HAMMOUDA Jeanine, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, ROUSSEAU Charline, SAGUY Françoise, SCHMITT Henri, STEPPE Virginie

**Absents excusés** : /

**Procuration** : /

**Date de la convocation** :  
29/04/2024

**OBJET : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET – PROJET PHOTOVOLTAIQUE AU SOL LIEU DIT ANCIENNE STEP**

Classement issu de la nomenclature  
« ACTES »  
1.1 Marchés publics

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche de développement des énergies renouvelables en faveur du patrimoine de la collectivité. Il informe du potentiel photovoltaïque intéressant des parcelles communales situées au nord de la commune.

Il informe que, conformément aux articles L.2122-1-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, la commune est dans l'obligation d'organiser une sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

Dans ce cadre, il expose les principales clauses et les critères d'évaluation des offres proposés dans le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt réalisé pour la sélection d'un opérateur pour ces projets. Cette procédure permettra à la commune de signer une promesse de bail emphytéotique avec le candidat présentant les meilleures garanties pour la commune..

**Le Conseil Municipal,**

**Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** à l'unanimité le cahier des charges visant à la sélection d'un lauréat pour le développement, la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol ;

**DECIDE** de la publication du cahier des charges sur le site de la commune. Un avis de publication sera également émis sur un journal local d'annonces ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche dans la perspective de l'organisation d'une publicité au sens des dispositions précitées préalablement au choix d'un opérateur et à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Alain DARIO

